



Information du Comité National de Liaison des Régies de Quartier

Aux Présidents, Présidentes,
Aux Directeurs, Directrices,

Paris, le 24 avril 2014

FONDATIONS, MODE D'EMPLOI…

Depuis plusieurs années, le CNLRQ est partenaire de plusieurs Fondations. Voici la démarche à suivre, différente selon les Fondations, afin de bénéficier de leur concours financier.

UN PARTENARIAT DIRECT AVEC LE FONDS AGIR POUR L'EMPLOI EDF ET LA FONDATION BRUNEAU

➢ FONDS AGIR POUR L'EMPLOI EDF www.fape-edf.fr

Eligibilité : uniquement les Régies qui ne sont pas assujettis aux impôts commerciaux et qui peuvent justifier de leur caractère d'intérêt général (rescrit fiscal)

Objet de la demande : uniquement demande de financement en **investissement, pour tout type de besoin**. L'investissement ne doit pas avoir été réalisé au moment de la demande.

Montant moyen accordé par la fondation : **15 000€** (maximum observé 22 500€)**.** La fondation ne peut financer **plus de 50% du montant de l'investissement**.

Marche à suivre :
- Télécharger le dossier type sur le site Internet http://fape-edf.fr
- Faire parvenir sur les mails credersdorff@cnlrq.org et zdb@cnlrq.org l'ensemble des documents de la check-list (en pièce jointe). Pour cela, n'hésitez pas à utiliser le site www.wetransfer.com qui facilite l'envoi de fichiers volumineux.

Délai de réponse : Une fois le dossier vérifié et validé par le CNLRQ, les délais d'instruction par la fondation sont relativement longs. Des comités de décision sont organisés tous les mois mais les délais de traitement en amont peuvent atteindre 2 à 3 mois. Suite au comité, vous recevez un courrier vous informant de sa décision. En cas d'accord, le déblocage des fonds intervient sur présentation des factures acquittées.

➢ FONDATION BRUNEAU

Objet de la demande : uniquement demande de financement en **investissement, pour tout type de besoin**. L'investissement ne doit pas avoir été réalisé au moment de la demande.

Montant moyen accordé par la fondation : **8 000€**. Cofinancements appréciés.

Marche à suivre :

- Il n'y a pas de dossier type, uniquement une liste de pièces à fournir (en pièce jointe). La note de présentation du projet (de 4 à 10 pages) doit être la plus exhaustive possible : présentation succincte de la Régie (historique, objectifs sur son territoire, activités et organisation), descriptif précis du projet générant un besoin en investissement (contexte, enjeux, déclinaison opérationnelle, partenaires, plus value espérée, notamment en termes de création d'emplois/d'activités, d'amélioration du cadre de vie, de développement du lien social…)

- Faire parvenir sur les mails credersdorff@cnlrq.org et zdb@cnlrq.org l'ensemble du dossier (même procédure que pour le FAPE EDF).

Délai de réponse : Une fois le dossier vérifié et validé par le CNLRQ, les délais d'instruction par la fondation sont généralement d'un mois. Vous recevrez alors un courrier vous informant de la décision du comité.

D'AUTRES FONDATIONS SOUTIENNENT REGULIEREMENT LES REGIES…

➢ LA FONDATION MACIF

http://www.fondation-macif.org/

Objet de la demande : Financement en **investissement** et en **fonctionnement,** conformément aux **thématiques prioritaires définies pour l'année 2014.** Certaines peuvent intéresser les Régies, en particulier :

- Habitat : Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- Santé : Santé et Environnement / Santé et alimentation
- Mobilité
- Lien social et lutte contre l'isolement : la prise en charge des solitudes

Pour plus de détails, consultez le document de présentation des priorités 2014 (en pièce jointe)

Marche à suivre : prendre contact avec votre délégation régionale
http://www.fondation-macif.org/vos-interlocuteurs

➢ LA FONDATION VINCI

http://www.fondation-vinci.com/fondation/fr/page/accueil.htm

Objet de la demande : Financement en **investissement,** selon deux axes prioritaires :

- Accompagnement vers l'emploi de ceux qui en sont exclus
- Développement de la solidarité et du mieux vivre ensemble dans les quartiers difficiles

Marche à suivre / Spécificités :

- Tous les projets doivent être parrainés par un collaborateur VINCI, chargé de défendre votre projet. Si vous n'en connaissez pas, vous pouvez vous rapprocher d'une entité du groupe VINCI implantée dans la proximité.

- Après une présélection des dossiers, une rencontre est organisée sur site, avec le porteur de projet.
- Le dossier est ensuite présenté devant un comité de sélection se réunissant 5 fois par an.

➢ LA FONDATION VEOLIA ENVIRONNEMENT http://fondation.veolia.com/fr/

Objet de la demande : Financement en **investissement** de projets en faveur de **l'accompagnement, de la formation et de l'insertion des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.**

Montant accordé par la fondation : Pas de minimum, pas de maximum. En revanche, la fondation ne peut financer **plus de 50% du montant de l'investissement**.

Marche à suivre / Spécificités :
- Tous les projets doivent être parrainés par un collaborateur VEOLIA. Aucune demande ne peut être déposée sans parrainage.
- Après validation par votre parrain, votre demande se fait en ligne.
- Le dossier est ensuite présenté devant un comité de sélection qui se réunit tous les deux mois.

➢ LA FONDATION TRUFFAUT http://www.fondation-georges-truffaut.org/

Objet de la demande : Exclusivement financement de projets de jardins, en **investissement** et en **fonctionnement.** 3 types de jardins peuvent être financés :
- Les jardins thérapeutiques (dans des ESAT…) ;
- Les jardins pédagogiques ;
- Les jardins de réinsertion (en particulier les jardins implantés au cœur des cités, partagés et gérés par des associations de quartier comme les Régies).

Montant moyen accordé par la fondation : 5 000€

Marche à suivre / Spécificités :
- Le dossier est à déposer en ligne : http://www.fondation-georges-truffaut.org/les-projets/soumettre-un-projet/
- Il est ensuite présenté devant un comité de sélection qui se réunit 10 fois par an.

➢ LA FONDATION ABBE PIERRE http://www.fondation-abbe-pierre.fr/

Objet de la demande : Essentiellement financement de projets liés au logement et à l'habitat indigne : précarité énergétique, autoréhabilitation accompagnée… La fondation peut intervenir en **investissement** comme en **fonctionnement.**

Pour plus d'informations, contactez la fondation : contact@fondation-abbe-pierre.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Cette liste n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à nous contacter pour échanger autour de vos projets.

Pour tous vos projets DD : Jade GRELAUD, Chargée de mission Développement Durable
Tel : 01 48 05 25 25 / 07 87 02 09 42 – Mail : jgrelaud@cnlrq.org

Pour vos autres projets : Corinne REDERSDORFF, Chargée de mission Gestion / Finances
Tél : 01 48 05 67 05 / 06 75 72 30 94 – Mail : credersdorff@cnlrq.org